

ENSEMBLE

Ville de Marseille



29 août 2024

RENTÉE SCOLAIRE **FACILITÉS POUR ACCOMPAGNER** **LES " ENFANTS DÉBUTANTS "**



Jusqu'à présent, les personnels municipaux bénéficiaient gracieusement, pour la rentrée scolaire de leurs enfants, en première année de maternelle, au CP ou en 6ème, d'une autorisation d'absence d'une heure.

Aujourd'hui, l'Administration estime que ce temps octroyé à l'accompagnement de l'enfant doit être compensé et doit donc faire l'objet, soit, d'une déduction du crédit d'heures dont dispose l'agent soit, d'un rattrapage selon les besoins du Service.

Or cet évènement est crucial pour les enfants qui intègrent pour la première fois l'école maternelle, l'école primaire ou le collège. Il est aussi souvent source de stress pour les parents dont la présence est essentielle pour faciliter ce passage à une nouvelle étape de la vie scolaire.

Dans de très nombreuses administrations ou entreprises privées, l'employeur facilite cet accompagnement, sans contrepartie.

NOUS AVONS DEMANDÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES QUE LA VILLE DE MARSEILLE ACCORDE AUX AGENTS UNE FACILITÉ D'HORAIRE D'UNE À DEUX HEURES, SANS RÉCUPÉRATION NI CONTREPARTIE, LORS DE LA RENTÉE SCOLAIRE DE LEURS ENFANTS QUI ENTRENT EN PREMIÈRE ANNÉE DE MATERNELLE, EN CP OU EN 6ÈME.

NOUS COMPTONS SUR LA BIENVEILLANCE DE L'ADMINISTRATION



*Voir notre mail à la
DGS au verso ...*

ENSEMBLE CFTC CFE CGC
2 rue Henri Barbusse 13001 Marseille
04 65 85 97 45 ensemblecgccftc@gmail.com



ASA pour rentrée scolaire

Boîte de réception x

À Pauline, Aude, Benoit, Jéanicave, dialoguesocial, moi & Madame la DGS,

La rentrée scolaire approche à grand pas, nos organisations syndicales CFTC et CFE/CGC vous sollicitent ce jour afin que vous puissiez donner à titre exceptionnel 1h à 2h et sans contrepartie, la possibilité aux agents municipaux d'accompagner leur(s) enfant(s) qui entrent en première année de maternelle, au CP ou en 6ème sur leur établissement scolaire lors de leur premier jour d'école. Nous sommes bien conscients que le code du travail ne prévoit pas de congé spécial pour permettre aux parents d'accompagner les enfants le jour de la rentrée scolaire, en revanche une autorisation spéciale d'absence particulière de l'employeur peut justifier cette mesure sous certaines conditions avant d'en bénéficier.

Ce premier contact avec ces niveaux de classe reste crucial pour les familles et un geste de l'administration pour le faciliter serait le bienvenu, d'autant plus que le temps sollicité est très minime.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons favorable de votre part et comptant sur votre bienveillance, veuillez recevoir Madame la DGS, nos plus sincères salutations.

Ludovic Bedrossian, Daniel Venezia, Pascale Longhi, Philippe Angelelli, Michel Riccio
représentants des sections CFTC /SNT CFE-CGC Ville de Marseille
CMCI / World Trade Center
2, rue Henri Barbusse
Entrée C, 5ème étage
13001 Marseille
Tél: 04 65 85 97 45

<http://ensemblecgcftcivdm.fr>



10:48 (il y a 12 minutes)



ENSEMBLE CFTC CFE CGC
2 rue Henri Barbusse 13001 Marseille
04 65 85 97 45 ensemblecgcftc@gmail.com